

**ACHAT DE LOGICIELS DE GESTION URBAINE POUR L'EQUIPEMENT
DE LA SALLE MULTIMEDIA**

Marché N° 0864 /2023/ED/UL-CERViDA-DOUNEDON/F/IDA

(Lettre d'autorisation N°1732./MEF/DNCCP/DDCI&DDRCCP du 23 mai 2023)

ATTRIBUTAIRE : HI-TECH GEOSERVICES SARL

NIF : 1001469236

MONTANT : 24 522 219 F CFA HT
28 936 218 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION : Deux (02) mois

GARANTIE DE BONNE EXECUTION : 5 %

RETENUE DE GARANTIE : 5 %

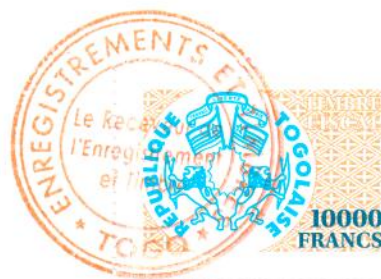
DELAI DE GARANTIE : DOUZE (12) mois

PAIEMENT AU COMPTE : TG 005 01251000136785371 64
BANQUE : BIA-TOGO

IMPUTATION BUDGETAIRE : Crédit IDA N°6512-TG
5 530 0412117101063400009803160211112
« Recherches en vue de la valorisation
des ressources humaines »
Budget de l'Etat, exercice 2023.



Yao Dodji AZEVI



&

Entre

L'Université de Lomé agissant pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON), sis à l'Université de Lomé, Boulevard GNASSINGBE EYADEMA, BP : 15 15 Lomé 01, Tél : (+228) 22 51 35 00, Fax (+228) 22 51 85 95, ci-après dénommé « autorité Contractante », représentée par Madame Cicavi Akuavi SOSSOU, Personne Responsable des Marchés Publics,

d'une part,

Et

La Société HI-TECH GEOSERVICES SARL sise à Amoutivé, Commune Golfe 4, Quartier Fréau jardin, Lomé-Togo ; Tél : (228) 90 18 12 05, Email : direction@hitech-services.com, numéro d'identification fiscal : 1001469236, N°RCCM : TG LOM 2019 B 1430, représentée par Madame Virginia HISSEIN, Directrice, ci-après désignée « Titulaire »,

d'autre part,

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que le logiciel ArcGIS et ces gammes y compris des licences pour utilisateurs, soient livrés et installés à la Direction du CERViDA-DOUNEDON par le Titulaire, et a accepté une offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures dans un délai deux (02) mois à compter de la date de notification du contrat approuvé, pour un montant égal à vingt-quatre millions cinq cent vingt-deux mille deux cent dix-neuf (24 522 219) francs CFA Hors Taxes, soit vingt-huit millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-huit (28 936 218) francs CFA Toutes Taxes Comprises (ci-après désigné comme le « Prix du marché ») ;

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché.

- (a) le présent Formulaire de Marché
- (b) la facture pro-forma (Réf : PR2304-0241) du Titulaire comprenant la description technique des Fournitures et Services
- (c) la lettre d'autorisation N°1732/MEF/DNCCP/DDCI&DDRCCP du 23 mai 2023.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et/ou services conformément, à tous égards aux stipulations du présent Marché.

3. Dans les quarante-cinq (45) jours suivant leur réception et contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante, l'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et/ou services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

- **Règlement de l'Avance** : trente pour cent (30%) du prix du Marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement, après la notification du marché, contre une garantie d'avance (i) à concurrence de 100% du montant de ladite avance (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le dossier de demande de renseignement de prix.



[Handwritten signature]

- **A la réception (provisoire)** : soixante-cinq pour cent (65%) du montant du marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement le procès-verbal de réception (provisoire) émis par l'Autorité contractante.
 - **A la réception définitive** : cinq pour cent (5%) du montant du marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement, procès-verbal de réception (définitive) émis par l'Autorité contractante
 - Les paiements seront subordonnés par la présentation (i) d'une (01) facture normalisée de l'OTR ou d'une facture originale timbrée avec vignette de l'OTR, (ii) d'une facture originale timbrée correspondant à la tranche de paiement sollicitée et de sa copie, (iii) de la copie certifiée de la carte d'opérateur économique et (iv) de l'original du quitus fiscal en cours de validité.
4. Le prix des Fournitures livrées et services connexes exécutés sera ferme sur la durée d'exécution du marché.
 5. En cas de retard dans l'exécution du Marché, le Titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/2000^{ème} du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 10 % du montant du marché.
 6. Les dépenses relatives au présent marché sont imputables au Crédit IDA N°6512-TG, 5 530 0412117101063400009803160211112 « Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines », budget de l'Etat, exercice 2023.
 7. Régime fiscal et douanier
Le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus au titre du présent Marché.
 8. Redevance de régulation
Le Titulaire est soumis au paiement de la redevance de régulation des marchés publics et délégations de service public en vigueur en République Togolaise.
 9. Garantie de bonne exécution
Le titulaire fournira une garantie de bonne exécution de cinq pour cent (5%) du montant du marché qui sera constituée et libérée suivant la réglementation en vigueur.
 10. Obligations et délai de garantie
Le Titulaire garantit que les Fournitures sont neuves, exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission de sa part ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières au Togo. L'obligation de garantie implique, après réclamation, le remplacement ou la réparation des fournitures ou pièces défectueuses, dans un délai de sept (07) jours sans frais pour l'Autorité contractante.
 11. Délai de paiement et intérêts moratoires



5

Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de *60 soixante* jours.

Le taux des intérêts moratoires applicable sera un taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un (01) point.

12. Assurances

Le titulaire du marché est tenu d'assurer les fournitures jusqu'au lieu de livraison convenu dans le présent marché.

13. Inspections et essais

L'exécution du marché donnera lieu aux inspections et essais dans les conditions ci-après :

○ **A la réception provisoire :**

Vérification de la conformité par rapport aux spécifications techniques du marché ;

Vérification de l'originalité du logiciel ;

Vérification de la disponibilité des originaux des manuels (Notice) d'utilisation et d'entretien en français ;

Vérification du fonctionnement ;

Vérification des quantités livrées.

○ **A la réception définitive**

Vérification du bon fonctionnement du logiciel

14. Règlement des différends

L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

Si L'Autorité contractante et le Titulaire n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, celui-ci sera soumis à l'arbitrage administré par la Cour d'arbitrage du Togo (CATO).

15. Approbation

Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

16. Référence aux principes généraux et textes en vigueur



&

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent marché, il sera fait référence aux principes généraux et textes en vigueur notamment le dossier types d'appel d'offres passation des marchés de fournitures et/ou de services connexes de septembre 2020.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnés ci-dessous.

<p>Lu et accepté Par la Directrice de la société HI-TECH GEOSERVICES SARL</p> <p>Lomé, le 05 JUIL 2023</p>   <p>Virginia HISSEIN</p>	<p>Dressé et présenté par La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université de Lomé</p> <p>Lomé, le 05 JUIL 2023</p>   <p>Mme Cicavi Akuavi SOSSOU</p>
---	---

Approuvé par
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Lomé, le 18 JUIL 2023



Prof. Majesté N. Ihou WATEBA



**ENREGISTRE A LOME (TOGO)
COMMISSARIAT DES IMPÔTS**

Fo.....N° 2930827 Le 03 AOUT 2023
RECU: Cinquante mille (50.000) francs



Massama Esso KATAKA
Receveur de l'Enregistrement et Timbre



8

**ANNEXE 1 : FACTURE PROFORMA DE LA SOCIETE HI-TECH
GEOSERVICES ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES**



Handwritten signature



*Mu
BOF
SPM
Mu Voir avec
ce du Cho
A*

Proposition commerciale

Réf. : PR2304-0241

Date : 28/04/2023

Date de fin de validité : 13/05/2023

Code client : CU2203-00753

Emetteur:

HI TECH Géoservices
203, Av. du 24 Janvier, Fréau Jardin, Lomé - TOGO
BP: 30833 Lomé

Tél. +22822206712
Email: direction@hitech-services.com
Web: www.geoservices.hitech-services.com
N.I.F: 1001469236

Adresse à

**Centre d'Excellence Regional sur Les Villes Durables en
Afrique (CERVIDA - DOUNEDON)**
sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014,
Lomé-TOGO

Fourniture de licences Education ArcGIS,OXIGIS et SketchUp Studio - Licence annuelle.

Nombre d'utilisateurs : 100

Maintenance de votre parc de licences ArcGIS composé de : un (01) ArcGIS Desktop Standard, un (01) 3D Analyst et ArcGIS

Spatial qui arrive à échéance le 25/05/2023

Période de renouvellement: 26/05/2023 au 25/05/2024

CERVIDA - DOUNEDON
ARRIVEE N° 344
Le 02/05/2023

Condition de vente:

- Livraison par **TELECHARGEMENT**

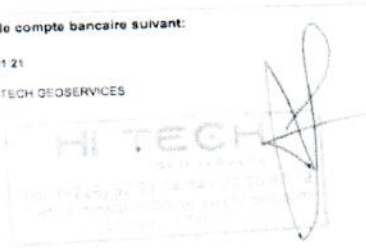
Paiement : **50% à la commande et 50% 30 jours date de facture.**

Montants exprimés en Francs CFA BCEAO

Designation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Licence académique ArcGIS pour une classe de 100 utilisateurs- Licence fixe souscription annuelle	18%	2 780 990	1	2 780 990
Maintenance ArcGIS Desktop Standard licence Flottante perpétuelle Période du 26/05/2023 au 25/05/2024	18%	1 763 389	1	1 763 389
Maintenance ArcGIS 3D Analyst Desktop-Licence Flottante perpétuelle Période du 26/05/2023 au 25/05/2024	18%	616 000	1	616 000
Maintenance ArcGIS Spatial Analyst Desktop - Licence Flottante perpétuelle Période du 26/05/2023 au 25/05/2024	18%	616 000	1	616 000
SketchUp Studio 2023 Education- Tarif annuel/Utilisateur 100 utilisateurs	18%	43 065	100	4 306 500
Licence OXYGIS - Tarif annuel/Utilisateur 05 Utilisateurs "Full"	18%	372 629	5	1 863 145
Licence OXYGIS- Tarif annuel/Utilisateur 95 Utilisateurs "Field"	18%	132 381	95	12 576 195

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: ORABANK
Numéro de compte: 072138900101 21
Adresse: ORABANK TOGO
Nom du propriétaire du compte: HI-TECH GEOSERVICES
Code IBAN: 116
Code BIC/SWIFT: TG116



Total HT 24 522 219
Total TVA 18% 4 413 999
Total TTC 28 936 218

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Siège social: HI TECH Géoservices - 203, Av. du 24 Janvier, Fréau Jardin, Lomé - TOGO. - BP: 30833 Lomé, Togo
Téléphone: +22822206712 - www.geoservices.hitech-services.com - direction@hitech-services.com
NIF: 1001469236 - RCCM: TG-LOM 2019 B 1430



8

ANNEXE 2 : LETTRE
D'AUTORISATION N°1732/MEF/DNCCP/DDCI&DDRCCP du 23 mai 2023.



6

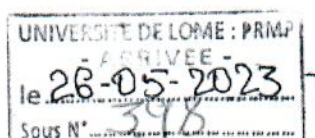
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU
CONTRÔLE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

N° 1732 /MEF/DNCCP/DDCI&DDRCCP

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 23 MAI 2023



Le Directeur National

A

*Madame le Responsable des Marchés
Publics de l'Université de Lomé*

LOME

V/Réf : Lettre n°243/UL/CP/PRMP/05-2023 du 10 mai 2023

Objet : Demande d'autorisation pour passer, par entente directe, le marché relatif à l'acquisition de logiciel de gestion urbaine pour l'équipement de la salle Multimédia du Centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON) de l'Université de Lomé et transmission du projet de marché y afférent, pour avis.

Madame le Responsable,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée, reçue le **12 mai 2023**, par laquelle vous sollicitez l'autorisation de la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP), pour passer, par entente directe, le marché cité en objet, avec la société HI-TECH GEOSERVICES SARL.

Vous avez transmis, par la même occasion, la facture pro forma établie par ladite société, l'attestation de distributeur exclusif des produits de la société ESRI France sur le territoire national délivrée à la société HI-TECH GEOSERVICES SARL, le marché précédent ainsi que le projet de marché relatif à la présente acquisition, pour avis juridique et technique.

Après examen de la requête, la DNCCP note qu'elle est essentiellement motivée la nécessité de renouveler les licences des logiciels de gestion urbaine, en l'occurrence ArcGIS et ses gammes, acquis auprès de la société HI-TECH GEOSERVICES SARL suivant le marché n°00399/2022/ED/UL-CERVIDA-DOUNEDON/F/IDA du 06 mai 2022.

Elle note, par ailleurs, qu'en plus du renouvellement desdites licences, le Centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON) souhaite également acquérir deux (02) logiciels complémentaires, notamment OXYGIS et le



6

SketchUp Studio 2023 Education pour 100 utilisateurs auprès de ladite société qui détient les droits exclusifs de distribution des logiciels ESRI sur le territoire national.

Sur cette base, la DNCCP ne trouve aucun inconvénient à accéder à la requête, conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi n°2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics.

Par conséquent, sur la base de la facture pro forma jointe à la requête, elle donne son avis de non objection pour l'attribution, par entente directe, du marché relatif à l'acquisition de logiciel de gestion urbaine pour l'équipement de la salle Multimédia du Centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON) de l'Université de Lomé à la société HI-TECH GEOSERVICES SARL, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de vingt-huit millions neuf cent trente-six mille deux cent dix-huit (28 936 218) francs CFA.

S'agissant de l'examen du projet de marché y afférent, la DNCCP vous fait parvenir les observations, ci-après, en vue de son amélioration :

- sur la **page de garde**, il faudra mentionner les références de la présente lettre dans les parenthèses en-dessous du code d'immatriculation du marché et au dernier rang des pièces contractuelles listées au point 1 du marché, tel que prévu. Une copie de ladite lettre devra être jointe en annexe au marché ;
- prière de corriger la dénomination de l'attributaire dans le 2^{ème} paragraphe du préambule du marché en écrivant « **HI-TECH GEOSERVICES SARL** », au lieu de « HI-TECH GOSERVICES SARL » ;
- au **point 1-b)** du formulaire de marché, au titre des pièces contractuelles, veuillez indiquer les références de la facture pro forma établie par la société HI-TECH GEOSERVICES SARL ;
- au **point 3** du formulaire de marché, il faudra fixer le délai de paiement des factures à **quarante-cinq (45) jours**, conformément à l'article 145 du Décret n°2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant Code des marchés publics (CMP), au lieu de ~~soixante~~ (60) jours indiqué ;
- étant donné qu'il est prévu un délai de garantie sur la page de garde, veuillez prévoir, au **point 13**, les vérifications à effectuer à la réception définitive ;
- il conviendra de relier en un document unique toutes les pièces constitutives du marché, afin d'en faciliter l'exploitation.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la DNCCP donne son avis de non objection pour la signature du présent marché.



En application de l'article 4 de l'arrêté n°197/MEF/CAB du 24 septembre 2012 fixant les modalités d'immatriculation des lettres de commande et des marchés publics, le marché approuvé en six (06) exemplaires devra être transmis à la DNCCP, pour immatriculation, avant toute notification au titulaire.

Vous trouverez, ci-joint en retour, le projet de marché pour la prise en compte des observations formulées.

Veuillez agréer, **Madame le Responsable**, l'assurance de ma considération distinguée.



Rassidi SOUMAILA
Rassidi SOUMAILA

PJ: Un (01).

SPIREGISTRE A LOW (1020)

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

Fo.....N° **2939827A**

RECU: Cinq Mille (5.000) Francs



Massama Esso KATAKA
Massama Esso KATAKA

Receveur de l'Enregistrement et Timbre



8